

**Séance
extraordinaire
2024-02-21ss1**

Sont présents à cette séance extraordinaire tenue le 21 février 2024 à 19 h 30, M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Christine Talbot et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Augmentation de la marge de crédit;
5. Période de questions écrites et verbales;
6. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, mairesse
M. Pierre Martineau, siège # 1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège #3
M. Gaétan Bélanger, siège # 4
Mme Christine Talbot, siège # 5
M^{me} Chantal Côté, siège # 6

2024-02-01ss1

Adoption de
l'ordre du jour

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2024-02-02ss1

4. Augmentation de la marge de crédit

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit défrayer les dépenses courantes en attendant la perception des taxes de l'année et a divers projets en cours d'année qui nécessitent des liquidités;

CONSIDÉRANT QUE la marge de crédit actuelle ne répond pas adéquatement aux besoins grandissants de la Municipalité, entre autres avec les divers déboursés reliés à des subventions qui sont souvent versés uniquement à la fin des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1093 du Code municipal permet aux municipalités de faire des emprunts temporaires pour les dépenses courantes ou pour des règlements d'emprunts;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser l'augmentation de la marge de crédit à 2 000 000 \$ à la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny. Il est également résolu que M^{me} Jocelyne Caron, maire, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour l'augmentation et le renouvellement de cette marge de crédit.

Période de questions
écrites et verbales

5. Période de questions écrites et verbales

M^{me} la maire demande à M^{me} Boucher si le Conseil a reçu des questions écrites ou verbales et cette dernière répond que non. La personne dans la salle n'a pas de question.

2024-02-03ss1

Levée de la
séance

6. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 heures 40.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Maire